

Vers Quimperlé

Forêt domaniale de Carnoët

Parking de Toulfoën  
47°50'47.4"N  
3°32'57.2"W



Vers Clohars-Carnoët



Poinçonner le plus de postes possibles, dans n'importe quel ordre, et dans un temps à se fixer.

▷ 51	■			∇	46	U			
31	X				47	/ / X			
32	/ / Y				48	/ / Y			
33	/ / Y				49	•			
34	▲				50	•			
35	/ / X				51	•			
36	○				52	/ / X			
37	↓	/ / Y			53	≡		T	
38	↑	≡		↓	54	⊗			
39	/ / X				55	/ / X			
40	•				56	•			
41	X				57	← / / Y			
42	▲				58	⊗			
43	/ / Y				59	○			
44	○			○	60	▲			
45	↑	≡		↓					

### Légende

- △ Départ, arrivée, poste avec n° d'ordre
- Clairière, parking, route forestière, grand chemin
- 5 Petit chemin, rocher, mur, bâtiment, borne, éléments particuliers
- Fossé, talus, pente, buttes, trous, relief : grandes buttes, grands creux
- Forêt course facile à très difficile, végétation au sol, arbre remarquable, souche

La forêt vous accueille, prenez soin d'elle. Merci de respecter cet espace.

En cas de fort vent, ne pas rester en forêt. Si accident : tel 18 ou 112.

Les distances des circuits sont indiquées à vol d'oiseau. Le temps que vous mettez pour un parcours dépendra de votre trajet réel, de votre vitesse et du temps que vous mettez à trouver les bornes.

Astuce : orientez la carte de manière à avoir à la droite de votre trajet sur la carte, ce qui est effectivement à votre droite dans la forêt.

- Circuit vert : débutant
- Circuit bleu : initié
- Circuit jaune : confirmé
- Circuit orange : expert

Parcours semi-permanent.  
Validité : 2017/2018  
Mise à jour, relevés et dessin :  
A. Coniel - www.acorientation.com

Pour plus de course d'orientation :  
www.quimper-orientation.fr  
www.co-orient.fr

## Forêt domaniale de Carnoët Espace sport orientation de Toulfoën

ECHELLE : 1/4000 -> 1 cm sur la carte = 40 m sur le terrain  
Equidistance : 2,5 m

Carte n° 2015 - 29 - 125 - 0,24 km<sup>2</sup>  
Norme ISSOM

Distribution :  
Office de tourisme Quimperlé Terre Océane  
www.quimperle-terreoceane.com

Quimperlé communauté  
www.quimperle-communaute.bzh

